

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 FEVRIER 2019

Sous la présidence de :

Mme Annick CHEVALIER (Maire)

Membres présents :

M. Sylvain DURET
M. Bernard-Paul EMINET
M. Henri GRIMONET
M. Luc LEGER
M. Patrick NOEL-LARDIN
Mme Annick POUPENEY
M. Jean SZLAPKA

Pouvoirs :

Mme Audrey COUDERC pouvoir à Mme Annick CHEVALIER
M. Géraud RENAUDIN pouvoir à Patrick NOËL-LARDIN
Mme Catherine SENFT pouvoir à Sylvain DURET

Membres non excusés :

M. Benjamin BARDON
M. Paul MERCY

Mme Annick CHEVALIER ouvre la séance à 20h15

Secrétaire de séance : Sylvain DURET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30/01/2019

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

1. DELIBERATION POUR ACCUEIL DE LOISIRS AEL - Année 2018

Mme Annick POUPENEY nous présente la demande de financement de l'association AEL pour l'année 2018.

Selon la convention signée entre la commune et l'AEL le 16/01/2018, la commune est appelée à participer financièrement à l'accueil des enfants de Saint Alban de Montbel à raison de 4,00 Euros/jour par enfant, soit un total de 576,00 Euros pour l'année 2018

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette subvention « Pour » ou « Contre ».

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Cette subvention est accordée à l'unanimité.

2. DELIBERATION POUR MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE - SDES

Mme le Maire informe l'assemblée que le SDES a procédé aux changements suivants et soumet au conseil municipal la validation de ces évolutions :

- Changement d'adresse de son siège social
- Modification du nombre de communes adhérentes (254)
- Nouvelles compétences optionnelles :
 - Maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux par mandat spécifique, pour des opérations liées ou non aux travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, concernant les réseaux d'éclairage public, de signalisation lumineuse, de télécommunications électroniques, de très haut débit, d'illumination de sites et monuments, conformément aux dispositions des articles L. 2224-35 et L. 2224-36 du CGCT.
 - Maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux par mandat spécifique pour des opérations liées à la maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine et/ou au développement et à l'exploitation d'installation d'énergies renouvelables, en termes de production, transport, transformation et distribution d'énergie, conformément aux dispositions réglementaires notamment la Loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 Juillet 1985 dite loi MOP.

Mme le Maire propose cette délibération au conseil municipal.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Cette délibération est donc votée à l'unanimité.

3. DELIBERATION POUR SUBVENTION AIDE ALIMENTAIRE « PARI SOLIDARITÉ »

Pour mémoire une demande de subvention a déjà été faite en 2018.

Le conseil municipal avait à l'époque refusé cette demande de subvention au motif que l'association n'avait pas interrogé préalablement la commune.

Pour 2018, l'association « PARI SOLIDARITÉ » nous sollicite à nouveau pour deux résidents de la commune ayant bénéficié d'une prestation de fourniture de paniers repas.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur cette demande de subvention.

Pour : 0
Contre : 12
Abstention : 0

Cette subvention est refusée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Le prochain conseil municipal est prévu le 03/04/19 pour le vote du budget
- La commune a reçu une demande de participation financière de l'école privée Notre Dame de Novalaise. Aujourd'hui 7 enfants de Saint Alban de Montbel sont scolarisés dans cette école privée. Le cadre réglementaire n'impose pas aux communes de participer financièrement aux frais des écoles privées implantées en dehors de la commune si par ailleurs celle-ci dispose d'une école publique. Mme le Maire indique donc que cette demande sera refusée.
- Projet « Coeur de Village » : une nouvelle demande de subvention va être déposée à la région pour la construction de l'escalier reliant le lotissement des Grillons à la place du village.
- Dans le cadre de la stratégie Eco Touristique de la CCLA, il est envisagé de mettre en valeur le sentier reliant la base du Sougey au village et au belvédère. Dans ce cadre une demande de subvention sera déposée au titre des programmes ALCOTRA et LEADER.

Fin du conseil municipal à 21h20

M. DURET
Secrétaire de séance

Mme Annick CHEVALIER
Président de séance